



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°75-2025-676

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris**

75-2025-11-03-00003 - Arrêté N°2025-105 - Autorisant la modification d'un aspect extérieur d'un construction - déposée par ARCHITECTURAL FACTORY - 23 avenue Junot - Site classé du Maquis de Montmartre - 18ème arrondissement de Paris?? (2 pages)

Page 3

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2025-11-03-00006 - Arrêté n°2025-01458 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 6

## **Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris**

75-2025-10-29-00009 - Arrêté n° 2025-01428 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)

Page 8

75-2025-10-29-00010 - Arrêté n° 2025-01430 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)

Page 11

75-2025-10-29-00011 - Arrêté n° 2025-01431 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)

Page 13

75-2025-10-29-00012 - Arrêté n° 2025-01432 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)

Page 15

75-2025-10-29-00013 - Arrêté n° 2025-01433 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)

Page 18

75-2025-10-29-00014 - Arrêté n°2025-01434 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe. (1 page)

Page 21

75-2025-10-29-00015 - Arrêté n°2025-01435 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe. (1 page)

Page 23

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

75-2025-11-03-00003

Arrêté N°2025-105 - Autorisant la modification  
d'un aspect extérieur d'un construction -  
déposée par ARCHITECTURAL FACTORY - 23  
avenue Junot - Site classé du Maquis de  
Montmartre - 18ème arrondissement de Paris

**PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**ARRÊTÉ N° 2025 - 105**

**Portant approbation à la déclaration préalable de travaux N° 075 118 25 V0611,  
déposée par ARCHITECTURAL FACTORY représentée par Monsieur Philippe Mongauze,  
visant des travaux de modification d'aspect extérieur d'une construction à R+3 sur 1 niveau de sous-sol  
sis 23 avenue Junot situés dans le site classé du Maquis de Montmartre  
dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;

Vu l'arrêté n°2025-084 – 75-2025-10-13-00042 du 13/10/2025 de Monsieur Edward de Lumley, Directeur Régional des Affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC), portant subdélégation de signature à Monsieur Frédéric Masviel, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris, en matière d'espaces protégés, articles R.341-10 et 11 du code de l'environnement ;

Vu la déclaration préalable de travaux (DP) N° 075 118 25 V0611, déposée par ARCHITECTURAL FACTORY représentée par Monsieur Philippe Mongauze, visant des travaux de modification d'aspect extérieur d'une construction à R+3 sur 1 niveau de sous-sol ; sis 23 avenue Junot situés dans le site classé du Maquis de Montmartre dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris;

Vu la transmission de la DP N° 075 118 25 V0611, visant des travaux de modification d'aspect extérieur d'une construction à R+3 sur 1 niveau de sous-sol ; sis 23 avenue Junot situés dans le site classé du Maquis de Montmartre dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris en date du 06/10/2025;

Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 28/10/2025.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les travaux liés à la DP N° 075 118 25 V0611, déposée par ARCHITECTURAL FACTORY représentée par Monsieur Philippe Mongauze, visant des travaux de modification d'aspect extérieur d'une construction à R+3 sur 1 niveau de sous-sol ; sis 23 avenue Junot, situés dans le site classé du Maquis de Montmartre dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris sont autorisés.

**ARTICLE 2** : Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France et le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 3 novembre 2025

Pour le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris  
et par subdélégation,  
le Chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine de Paris

Signé

Frédéric MASVIEL

## Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours** : le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).

Préfecture de Police

75-2025-11-03-00006

Arrêté n°2025-01458 accordant des  
récompenses pour actes de courage et de  
dévouement

Paris, le 03 NOV 2025

**ARRETE N° 2025-01458**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Erwann ECHARDOUR**, gardien de la paix, né le 20 septembre 2001 ;
- **M. Thibault GARNIER**, gardien de la paix, né le 12 juillet 1999 ;
- **M. Rémi MEUNIER**, gardien de la paix, né le 25 janvier 1997.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

« signé »

Patrice FAURE

Préfecture de Police

75-2025-10-29-00009

Arrêté n° 2025-01428 portant délivrance du  
brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique

Arrêté n° 2025-01428

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 03 octobre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, à Paris 13<sup>ème</sup> (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BARDET Benjamin (Puy-de-Dôme)	M. LACO Gaultier (Paris)
M. BOUCARD Arthur (Loiret)	M. LÉGER Mathias (Val-de-Marne)
M. COLINEAU Sylvain (Maine-et-Loire)	M. MARTIN Cédric (Essonne)
M. CRESPIN Lucas (Essonne)	M. MILLOT Philippe (Morbihan)
M. DA PONTE Quentin (Seine-Saint-Denis)	M. PETIT Valentin (Val-de-Marne)
M. D'ENQUIN Marius (Hauts-de-Seine)	M. ROLLET Florian (Haute-Corse)
M. DESPRÈS Pierre-Antoine (Haute-Corse)	M. ROY Nathan (Oise)
M. FAUSTIN Thomas (Pas-de-Calais)	M. SAUSSAYE Adrien (Val d'Oise)
M. FRAISSE Guélor (Rhône)	M. SOLO Florent (Hauts-de-Seine)
M. GALLICHAN Jacques (Paris)	M. TMIMI Sofiane (Val-de-Marne)

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 29 octobre 2025

Pour le préfet de Police,  
Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-10-29-00010

Arrêté n° 2025-01430 portant délivrance du  
maintien des acquis du brevet national de  
sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-01430

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,  
Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 26 septembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, à Paris (9<sup>ème</sup>), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. ARIAS Pol (Seine-Saint-Denis)	Mme DUPOUY Karine (Essonne)
M. DANDELEUX Lucas (Hauts-de-Seine)	M. ROUGAGNOU Zachary (Val-de-Marne)

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 29 octobre 2025

Pour le préfet de Police,  
Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-10-29-00011

Arrêté n° 2025-01431 portant délivrance du  
brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique

Arrêté n° 2025-01431

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 26 septembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme FABREGUE Martine (Val-de-Marne)	M. MESQUIDA Claude-Xavier (Hauts-de-Seine)
M. LADOUANI Adam (Val-d'Oise)	Mme OSSOLA--PEYRAMAURE Elorri (Paris)

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 29 octobre 2025

Pour le préfet de Police,  
Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-10-29-00012

Arrêté n° 2025-01432 portant délivrance du  
brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique

Arrêté n° 2025-01432

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 30 août 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AIRAULT Jeremy (Charente-Maritime)	M. LE BARS Paul (Yvelines)
Mme AMBAL Elyna (Seine-et-Marne)	M. MORIN Evan (Val-de-Marne)
Mme BEAU--ROUSSEAU Clémentine (Val-de-Marne)	Mme POBEL--CRAPPE Laura (Yvelines)
M. BERRANDO Ismael (Val-d'Oise)	M. PRADELLES Noe (Guadeloupe)
Mme BOOKLAGE Angeline (Paris)	M. PULIDO Yanis (Seine-et-Marne)
M. CLAIMAND Evan (Yvelines)	M. QUIRICO Robin (Jura)
M. FLORET Tom (Nord)	Mme ZIEGLER Pearl (Paris)
M. HUG-DREYFUS Tom (Haut-Rhin)	-

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 29 octobre 2025

Pour le préfet de Police,  
Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-10-29-00013

Arrêté n° 2025-01433 portant délivrance du  
brevet national de sécurité et de sauvetage  
aquatique

Arrêté n° 2025-01433

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,  
Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** le code du sport ;

**Vu** l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**Vu** le procès-verbal en date du 04 juin 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association des Secouristes Français Croix Blanche Sud 92, à Nanterre (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. DARAS Milo (Hauts-de-Seine)	M. QUENAULT Rémi (Hauts-de-Seine)
M. FAUCHEUX Elie (Hauts-de-Seine)	M. SEEBALUCK Sean (Hauts-de-Seine)
M. FUILLA-WEISHAUPTE Alexandre (Hauts-de-Seine)	M. SURAY Madhy (Hauts-de-Seine)

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 29 octobre 2025

Pour le préfet de Police,  
Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ



Préfecture de Police

75-2025-10-29-00014

Arrêté n°2025-01434 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur aux  
premiers secours en équipe.

Arrêté N° 2025-01434

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

**Vu** l'annexe 250043 du 16 septembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

**Vu** le procès-verbal en date du 06 octobre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. CADREN Eric (Nord)	M. MOLENBERGHS Gauthier (Pas-de-Calais)
M. COUSIN Pierre (Paris)	M. M'TOUMO Lenny (Eure-et-Loir)
M. DUBUISSON Valentin (Val-de-Marne)	M. NEDELEC Titouan (Côtes-d'Armor)
M. DUMAS Morgan (Val-de-Marne)	M. POULAIN Alexandre (Seine-et-Marne)
M. GUIOT Raphaël (Var)	M. RÉATE Didier (Hauts-de-Seine)
Mme HURIET Louise (Bas-Rhin)	M. SCOUARNEC Simon (Côtes-d'Armor)
M. LAPALUS Théo (Rhône)	M. TOUCHAIS Pierre (Maine-et-Loire)
M. LARTIGUE Julien (Seine-et-Marne)	M. XENOS Constantin (Paris)
M. LE ROUZIC Kevin (Alpes-de-Haute-Provence)	-

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 29 octobre 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-10-29-00015

Arrêté n°2025-01435 portant délivrance du  
certificat de compétences de formateur aux  
premiers secours en équipe.

Arrêté N° 2025-01435

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

**Vu** l'annexe 250041 du 16 septembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

**Vu** le procès-verbal en date du 06 octobre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

**Article 1er**

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BACHELLIER Nicolas (Savoie)	M. GUIMARD Bastien (Hauts-de-Seine)
Mme BEGARD Marine (Moselle)	Mme HERNELÉ Lucie (Aveyron)
M. COCHEFERT Florian (Aisne)	M. LALANNE Lucas (Gironde)
M. GRUIT Mathias (Loiret)	Mme MOREL-JEAN Maëva (Savoie)

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 29 octobre 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale  
de la Zone de défense et de sécurité,  
Le Chef du Département Sécurité Défense

**Signé** : Colonel Sébastien ALVAREZ